

THNS 2015 - Journée du 27 novembre 2015 à L'IFSTTAR

Les politiques de mobilité dans les grandes villes françaises à l'heure de la COP 21

Michel ROSTAGNAT, CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable)

La mobilité, une idée neuve

Une métropole en France compte 400 000 habitants. La France n'est donc pas dans le même contexte que la Chine. Le mot mobilité y est relativement récent. La France a historiquement mis en place une offre de transport avec des compagnies de chemin de fer, des compagnies aériennes, des services urbains, des autoroutes en privilégiant l'offre (l'infrastructure) à la demande (les voyageurs). Le corps de Ponts, qui fêtera en 2016 ses 300 ans, a beaucoup travaillé à développer l'offre de transport. Or ce corps n'a pas été spécialement créé pour se mettre à la place du voyageur. En France, on cherche à faire reculer la part du transport en voiture dans les villes. On le fait plus par des mesures restrictives que par des mesures incitatives.

De grandes lois pour le rééquilibrage de l'offre

A partir de 2007, la France s'est livrée à un exercice de réflexion sur l'environnement (Le Grenelle de l'Environnement). En 2015 a été promulguée la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Cette loi ambitionne une réduction du trafic routier. On est donc plus sur une logique restrictive que de développement d'offres alternatives. Une dizaine de lois sont sorties depuis 20 ans et ont balisé l'organisation des transports et de la mobilité dans les villes. On retient 3 concepts :

- La reconstruction de la ville sur la ville. En France, tous les 6 ans nous perdons 1/100^{ème} de notre territoire suite à l'avancement urbain. Comment limiter la croissance des villes ? En Ile de France, le schéma directeur est très strict sur cette question.
- La métropolisation. Le projet du Grand Paris en est une illustration emblématique. Il consiste à créer autour de Paris des quartiers d'affaires ou d'activités à l'image de La Défense ou de Roissy et de mettre en place des trains rapides pour les relier. On peut rapprocher cela des villes satellites chinoises.
- L'intercommunalité. Elle consiste à faire travailler dans une structure unique plusieurs communes. On rappelle que la France compte 36 000 communes et l'intercommunalité permet à ces communes de travailler ensemble. Mais les élus de l'intercommunalité sont les élus des communes et il s'agit donc plus d'une confédération que d'une structure dont l'unité est garantie. C'est un problème de gouvernance difficile à traiter en France

L'offre de mobilité alternative à la voiture

Nous travaillons depuis plus de 40 ans sur les rues piétonnes. Ce concept a été importé d'Allemagne. Puis sont apparus, dans les années 80, les tramways. (Nantes, Grenoble). Dans les années 2000, le vélo est apparu (VLS Vélo en libre-service à Lyon puis Paris). Ce sont des mesures incitatives, mais à côté de cela on a beaucoup de mesures restrictives : suppression des parkings, suppression de routes en bord de rivière. Ce furent parfois des mesures dures.

La demande

Comment les habitants ont-ils réagi avec la nouvelle organisation de la ville ? Les habitants se sont adaptés. Aujourd'hui, à l'intérieur de Paris, il y a une voiture pour 4 habitants. La dernière livraison (2010) de l'enquête qui est réalisée tous les 10 ans en Ile de France sur les déplacements révèle que le temps de déplacement très stable depuis longtemps a augmenté. Il n'augmente pas pour les trajets domicile-travail mais pour d'autres destinations dont les motifs sont les achats, les visites, les loisirs et les transports s'effectuent beaucoup en transport en commun et à pied.

Les grands opérateurs du transport à la mobilité

Les opérateurs de transport s'impliquent dans les problèmes de mobilité mais avec des traditions culturelles qui ne sont pas toujours favorables : la SNCF veut devenir un opérateur de mobilité pour transporter les usagers d'un point A à un point B. Elle connaît bien le transport ferroviaire mais beaucoup moins les transports par cars, les locations de vélos, les locations de voiture.

L'initiative du Challenge Bibendum est intéressante sur le plan de la réflexion globale pour assurer le lien entre les entreprises et les pouvoirs publics. Aujourd'hui, assurer la mobilité dans une grande agglomération comme Paris n'est pas facile. Il est intéressant de se pencher sur le métro du Grand Paris et sur ses gares. Faut-il y implanter des bureaux, des parkings, des gares routières ? Aujourd'hui ce problème n'est pas encore traité. La tentation de chaque commune est de favoriser l'accès de ses habitants au réseau mais chaque maire ne souhaite pas que les habitants des communes environnantes viennent sur sa commune.

Les freins dans la gestion des transports

Il y a aussi deux autres points durs dans la gestion des transports :

- Les taches urbaines ne sont pas bien organisées. Le transport rapide supposerait d'avoir des axes assez rectilignes, sans obstacle. Donc la seule solution est de descendre 20 mètres sous terre.
- Dans certaines villes, on se retrouve avec des nœuds de transport (gares) où arrivent des trains de marchandises, des trains à grande vitesse, des trains de banlieue de plus en plus nombreux. Tout le monde ne peut trouver sa place dans la gare.

Les métropoles, un modèle de gouvernance

Les métropoles sont des structures administratives qui permettront de donner une réponse coordonnée à l'échelle d'une agglomération. C'est déjà un gros progrès qui ne suffira pas. Un des enjeux aujourd'hui à Paris est de relier l'aéroport Charles De Gaulle à Paris. Un projet est à l'étude pour construire une liaison Paris-Roissy sans arrêt, pratiquement parallèle au RER B.

Le schéma directeur de la région parisienne de 1965 s'ouvre sur une citation de Sénèque : « Ce n'est pas parce c'est difficile que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas que c'est difficile ».

Jean-François JANIN ajoute que les autorités de mobilité auront à résoudre ces problèmes. Le périmètre de certaines régions va changer. Les régions auront à traiter avec les métropoles les questions de mobilité.